



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 21 avril 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, M. DESBOIS Dominique, Mme GONTHIÉ Martine, M. BEAUSSERON Franck, M. CHEREUL Joël, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme BONNET Cécile, Mme BIHEL Rachel, Mme BADOUARD Sandrine, Mme COUDÉ Sophie, Mme ROUILLÉ Maëlle

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
- Décisions du Maire
- Commission Communale et Intercommunale des Impôts
Directs (CCID) : désignation des membres
- Nomination des membres du Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)
- Désignation des membres des commissions communautaires
- Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

Par délibération DEL310326_02 en date du 31 mars 2026, le conseil municipal a délégué certaines attributions au Maire sur dix-neuf domaines prévus par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ces délégations.

DEVIS SIGNÉS			
DATE	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
09/04/2026	Programme voirie 2026 - Carottage + Analyse amiante GINGER CEBTP	525.00 €	630.00 €
09/04/2026	Sablage, Apprêt, protection et thermoplaquage canon RANCE SABLAGE	530.00 €	636.00 €
09/04/2026	Lames terrasse pour confection bancs école CALIPRO	153.26 €	183.91 €
09/04/2026	Nettoyeur HP STIHL 150.0 Plus MENÉ LOISIRS	583.33 €	700.00 €
09/04/2026	Perche élagueuse STIHL HT135 MENÉ LOISIRS	916.67 €	1 100.00 €
27/04/2026	Peinture et divers canon PARM - Fabrique de peinture	254.00 €	304.80 €

DEL280426 01 : Création de la commission communale des impôts directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Malgré les recherches et sollicitations effectuées, la commune n'a pu réunir qu'une liste incomplète de 13 personnes au lieu des 24 membres requis.

Les commissaires titulaires :

POSTAIRE Xavier	BESNARD Noël
DESBOIS Dominique	FAUCHET Sandra
VIEIRA Pascal	BADOUARD Sandrine
GASPAILLARD Vincent	

Les commissaires suppléants :

RUELLAN Christelle	GASPAILLARD Christian
MARCHAND Philippe	DUSSEL Philippe
SOQUET Patrick	GORÉ Anthony

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DEL280426 02 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil municipal décide de fixer à douze le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS étant entendu qu'une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par arrêté du Maire.

Madame le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration ; les membres élus sont les suivants :

- M. POSTAIRE Xavier
- Mme RUELLAN Christelle

- M. DESBOIS Dominique
- Mme BIHEL Rachel
- Mme BADOUARD Sandrine
- Mme ROUILLÉ Maëlle

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

DEL280426 03 : Désignation des membres aux commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre

Madame le Maire informe le conseil municipal que, conformément aux dispositions statutaires de Loudéac Communauté Bretagne Centre, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune pour siéger au sein des commissions communautaires suivantes :

Intitulé de la commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Développement économique et emploi	Dominique DESBOIS	Maëlle ROUILLÉ
Action Sociale, santé et solidarités	Christelle RUELLAN	Dominique DESBOIS
Agriculture, environnement et transition énergétique et écologique	Franck BEAUSSERON	Martine GONTHIÉ
Finances et ressources	Xavier POSTAIRE	Maëlle ROUILLÉ
Culture et vie associative	Martine GONTHIÉ	Cécile BONNET
Eau, assainissement et gestion de la ressource	Franck BEAUSSERON	Xavier POSTAIRE
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	Xavier POSTAIRE	Franck BEAUSSERON
Intitulé de la commission	Membres titulaires	Membres suppléants
Sports, loisirs et équipements sportifs	Pascal VIEIRA	Rachel BIHEL
Communication, attractivité et promotion du territoire	Evelyne GASPAILLARD	Christelle RUELLAN
Tourisme et développement touristique	Dominique DESBOIS	Cécile BONNET
Gestion, prévention et valorisation des déchets	Pascal VIEIRA	Philippe MARCHAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne les conseillers municipaux susnommés en qualité de représentants titulaires et suppléants de la commune au sein des commissions communautaires ;
- Autorise Madame le Maire à notifier la présente délibération et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Questions et informations diverses

➤ Internet et téléphonie

La question des contrats internet et de téléphonie sera retravaillée. L'orientation envisagée est de conserver Orange comme fournisseur pour la mairie, pour des raisons de sécurité, et de changer d'opérateur pour l'école et la bibliothèque.

➤ Groupes de travail et commissions sur dossiers prioritaires

- Végétalisation de la cour d'école

Le projet de végétalisation de la cour d'école a été évoqué. Les choix réalisés lors de la réunion de la commission ont été présentés à l'ensemble du conseil municipal. Il s'agit d'établir un programme avant la rencontre avec l'ADAC 22, prévue fin mai.

- Cimetière

Une commission a été constituée pour engager une réflexion sur l'agrandissement du cimetière. Elle est composée de : Christelle Ruellan, Pascal Vieira, Dominique Desbois, Franck Beausseron, Martine Gonthié.

- Points d'eau incendie

Joël Chereul et Yannick Cardin sont nommés référents. Des agriculteurs seront associés à ce travail avec le soutien du SDIS et de la SAUR.

Le Secrétaire de séance,



Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,



Evelyne GASPAILLARD